

## **Précarité jeunes et étudiante - Les recommandations de la Fédération des acteurs de la solidarité et de l'association Linkee**

### **1- Garantir des ressources minimum pour que les jeunes et étudiants puissent vivre décemment**

- Garantir dès 18 ans l'accès à un revenu minimum de solidarité garanti sous conditions de ressources
- Revaloriser les bourses sur critères sociaux pour qu'elles rejoignent a minima le barème du RSA
- A plus long-terme, revoir le périmètre et le mode de calcul des aides pour permettre dès 18 ans l'accès à un revenu minimum de solidarité unique pour tous les jeunes, étudiants et non-étudiants

### **2- Proposer un accompagnement social effectif**

- Créer un guichet unique pour les droits des étudiants au sein des universités pour informer et faciliter l'accès aux aides sociales auxquelles ils ont droit
- Pérenniser les dispositifs d'accompagnement des jeunes qui ont fait leurs preuves, comme les projets CEJ – Jeunes en rupture

### **3- Pour pallier l'urgence, accorder des crédits suffisants à l'aide alimentaire**

- Renforcer les crédits de l'aide alimentaire pour qu'ils atteignent 40 Millions d'€, afin de compenser les crédits non reconduits ces dernières années

### **4- Déployer les politiques d'accès au logement pour les jeunes**

- Dans la lignée des recommandations issues du rapport "[Logement des Jeunes, une urgence sociale](#)", accroître l'offre de logements abordables et les politiques d'accès au logement des jeunes